



Convention de Tampere sur la mise à disposition de ressources de télécommunication pour l'atténuation des effets des catastrophes et pour les opérations de secours en cas de catastrophe, faite à Tampere, le 18 juin 1998 - Adhésion par Cabo Verde.

Il résulte d'une notification du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies qu'en date du 22 mars 2018, Cabo Verde a adhéré à la convention désignée ci-dessus, qui est entrée en vigueur à l'égard de cet État le 21 avril 2018, conformément au paragraphe 4 de l'article 12 de la convention.

